

V E R S U N E D I S C I P L I N E P R O G R E S S I V E S A N S P R É J U G É S À L ' É C O L E

Approches et pratiques suggérées pour les leaders scolaires et les leaders du système

Examen	Élaboration et amélioration	Mise en œuvre
<p>Examen des politiques et des pratiques liées à la discipline progressive afin de discerner et d'éliminer ou de prévenir les préjugés et les obstacles discriminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Procéder à l'examen régulier des pratiques de discipline progressive afin de veiller à ce qu'elles soient libres de préjugés et qu'elles soient mises en œuvre de façon cohérente et équitable. ● Tenir compte des principes des droits de la personne, d'équité et d'éducation inclusive lorsque l'on passe en revue les politiques et les pratiques de discipline progressive. ● Déterminer si les pratiques de discipline progressive sont appliquées de façon juste et en temps opportun pour tous les élèves, y compris pour ceux qui appartiennent à des groupes ciblés par le <i>Code des droits de la personne</i> de l'Ontario (le Code). ● S'assurer que les membres du personnel surveillent le comportement des élèves afin d'évaluer quelles mesures sont les plus efficaces pour améliorer les comportements. ● Examiner aussi régulièrement les pratiques de prévention et d'intervention avec le personnel. ● Examiner et évaluer le recours aux programmes et aux pratiques favorisant les relations saines et les interactions positives entre pairs (p. ex., développement du caractère). ● Évaluer la compréhension par le personnel, les élèves et les parents de leurs droits et responsabilités relativement aux politiques et aux pratiques de discipline progressive. ● Cerner les obstacles discriminatoires susceptibles d'empêcher les élèves, et particulièrement les élèves qui appartiennent à un groupe visé par le Code, de signaler des cas de harcèlement ou de discrimination. <p>Analyse de différents types de données pour connaître les effets (positifs ou négatifs) des pratiques de discipline progressive sur les élèves, y compris sur les élèves ciblés par le Code, et établissement de façons d'obtenir plus de résultats positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Étudier les données recueillies par l'école et le conseil scolaire (p. ex., données démographiques, perceptuelles, sur le rendement des élèves, sur les processus scolaires) et leur utilisation. ● Examiner les résultats des sondages sur le climat scolaire, les commentaires des parents, les résultats d'évaluation de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, les profils de classe et d'élève, les dossiers de présence, les analyses des tendances en matière de suspension et de renvoi et d'autres sources d'information similaires pour rassembler des données probantes sur les effets des pratiques disciplinaires. ● Collaborer avec le personnel pour trouver et étudier d'autres sources de données probantes pouvant servir à mesurer l'effet des pratiques disciplinaires sur les élèves, y compris sur les élèves appartenant à des groupes visés par le Code. ● Tenir compte des commentaires, observations et perceptions qui sont communiqués par les membres du personnel, les élèves et les parents (p. ex., par des enquêtes ou à l'occasion de réunions ou d'entrevues) et qui concernent les façons de traiter les problèmes de comportement de l'élève. ● Déterminer quelles mesures doivent être prises pour améliorer les politiques et les pratiques existantes. ● Veiller à ce que la communauté scolaire demeure informée des effets concrets de la discipline progressive sans préjugés et des pratiques connexes (p. ex., résultats des sondages sur le climat scolaire). 	<p>Collaboration avec le personnel, les élèves, les parents et les membres de la communauté pour contrer les préjugés et les stéréotypes perçus</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informer tous les membres de la communauté scolaire des politiques, pratiques, rôles et responsabilités de l'école en matière de discipline progressive sans préjugés. ● Consulter les élèves, le personnel, les parents et les autres membres de la communauté scolaire pour comprendre les effets des politiques de discipline progressive du conseil ou de l'école sur l'apprentissage, la croissance et le bien-être des élèves. Selon le cas, exploiter les connaissances acquises pendant ces consultations pour éclairer l'élaboration, la mise en place et la révision des politiques et des pratiques de discipline progressive. ● Utiliser diverses stratégies pour communiquer avec les membres de la communauté scolaire afin d'obtenir leur point de vue sur la meilleure façon de concevoir et de mettre en œuvre la discipline progressive sans préjugés. ● Collaborer avec les membres de la communauté scolaire pour vaincre les préjugés et les stéréotypes décelés. ● Aider les membres du personnel à comprendre comment ils peuvent intégrer les principes des droits de la personne dans les pratiques de discipline progressive. ● S'appuyer sur l'expertise des membres du conseil scolaire et des organismes et groupes communautaires pour soutenir la mise en place de politiques et de procédures libres de préjugés. ● Communiquer les informations sur les actions entreprises et leurs résultats aux membres de la communauté scolaire. <p>Amélioration des connaissances des membres de la communauté scolaire et orientation de leurs efforts d'élaboration et de mise en place d'une approche sans préjugés de la discipline progressive</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Adopter des pratiques permettant d'évaluer la compréhension, par le personnel, les élèves et les parents, de la discipline progressive, des procédures connexes et des droits et responsabilités de chacun en la matière. ● Renforcer la capacité du personnel à reconnaître les principes des droits de la personne et à s'en inspirer dans les procédures de discipline progressive. ● Tenir des séances d'information régulières et offrir des occasions d'apprentissage aux élèves, au personnel, aux parents et aux autres membres de la communauté scolaire concernant : <ul style="list-style-type: none"> ● la discrimination, ou certains préjugés et obstacles particuliers, visibles ou voilés, volontaires ou involontaires, ou encore systémiques et associés à des personnes ou à des groupes; ● les préjugés et les stéréotypes (p. ex., sur la façon dont les gens acceptent les stéréotypes et fondent leurs actions sur ceux-ci sans trop y réfléchir); ● les questions de privilège, de pouvoir et de dynamique du pouvoir dans l'école; ● le harcèlement et l'intimidation (p. ex., le harcèlement en raison de motifs du Code ou d'autres facteurs, comme un handicap, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la situation familiale, la race, le statut social, la taille ou la force); ● les problèmes de santé mentale et de toxicomanie; ● les stratégies d'intervention et de prévention. ● Favoriser la conscientisation du personnel et des autres membres de la communauté scolaire relativement au Code des droits de la personne de l'Ontario et aux politiques et ressources du Ministère, y compris les ressources suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive; ● Stratégie pour la sécurité dans les écoles; ● Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario; ● Code de conduite provincial; ● Plan complet d'action pour des écoles tolérantes. <p>Promotion des interactions positives entre pairs, promotion des relations saines et promotion d'un climat scolaire positif</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer clairement ses attentes quant au maintien d'un climat scolaire positif et sans préjugés. ● Répondre directement et promptement aux commentaires ou aux actions qui peuvent avoir un effet néfaste sur le climat scolaire, comme les commentaires sexistes, racistes ou fondés sur des stéréotypes. Les comportements qui ne sont pas dénoncés peuvent devenir la norme. ● Faire prendre conscience aux élèves de leur responsabilité quant à leur propre comportement et les amener à reproduire des exemples d'interactions positives et inclusives entre pairs ainsi qu'à entretenir des relations saines. ● Donner l'occasion aux élèves et au personnel de s'informer sur les stratégies efficaces de résolution de problèmes (p. ex., sur les pratiques réparatrices ou la médiation). ● Établir des pratiques permanentes qui favorisent un climat scolaire positif, ou renforcer celles déjà en place (p. ex., soutien aux initiatives des élèves, programmes d'accueil). ● Favoriser les comportements positifs en établissant un continuum de programmes de prévention adaptés à l'âge. 	<p>Encouragement des membres de la communauté scolaire à soutenir activement l'adoption de comportements positifs par les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Établir et maintenir des mécanismes formels et informels afin de permettre un environnement sécuritaire basé sur la confiance pour tous les élèves, membres du personnel et parents (p. ex., pour le signalement des cas d'intimidation ou de harcèlement). ● Modifier les pratiques, au besoin, pour éliminer tout obstacle discriminatoire qui pourrait empêcher des élèves de signaler des cas de harcèlement ou de discrimination. ● Mettre en place des pratiques qui permettent en permanence d'obtenir les commentaires des membres du personnel, des élèves, des parents et des membres de la communauté et d'engager le dialogue avec eux. ● Mettre en œuvre des stratégies qui aident le personnel à utiliser une approche sans préjugés de la discipline progressive (p. ex., en présentant des astuces et des méthodes dans les manuels destinés au personnel et aux élèves ou en intégrant des directives dans les politiques et procédures du conseil). <p>Établissement avec les membres du personnel d'une pratique qui tient compte des facteurs atténuants et des autres facteurs lors de comportements inappropriés d'un élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chercher à mieux comprendre les causes fondamentales du comportement de l'élève. ● Tenir compte des facteurs atténuants et d'autres facteurs <i>tout au long du continuum de la discipline progressive</i>. ● Tenir compte de toute information fournie par les parents ou les élèves, qui pourrait avoir trait à des facteurs atténuants ou à d'autres facteurs. ● Considérer l'éventail des besoins, les circonstances et les types de troubles qui peuvent influencer le comportement de l'élève (p. ex., besoins liés à la communication, besoins sur les plans médical, sensoriel, social, scolaire, affectif et physique, les problèmes de santé mentale, les troubles de la communication et les déficits de la fonction exécutive). ● Envisager l'ensemble des interventions, des mesures de soutien et des conséquences, et déterminer dans cet ensemble ce qui convient à l'élève qui a un certain comportement inapproprié. ● Surveiller le comportement de l'élève pour établir quelles mesures parviennent mieux à modifier ce comportement. <p>Application des politiques et des pratiques de façon cohérente et équitable, en gardant à l'esprit que traiter tout le monde de la même façon, sans égard à la différence, ne constitue pas une approche équitable</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Spécifier les conséquences appropriées en tenant compte de la gravité du comportement, de la sécurité des autres personnes et de tous les facteurs atténuants et autres facteurs. ● Répondre promptement aux comportements inappropriés, en sachant que tarder à répondre peut avoir des conséquences imprévues. ● S'assurer que le comportement n'est pas lié à un handicap ou à un trouble médical. ● Déterminer les conséquences adaptées à l'âge, en se rappelant que toute mesure disciplinaire inappropriée peut avoir des conséquences à long terme. ● Examiner si des accommodements ou adaptations sont nécessaires pour satisfaire aux besoins personnels de l'élève. ● Combattre les préjugés et les stéréotypes décelés en collaboration avec la communauté scolaire. ● Mettre en place des programmes qui favorisent les relations saines et les interactions positives entre pairs (p. ex., développement du caractère). ● Encourager les comportements positifs chez les élèves en mettant en place des programmes de prévention adaptés à l'âge, en assurant toujours une intervention précoce et en fournissant le soutien dont les élèves ont besoin. ● Améliorer la capacité d'adaptation des pratiques selon les circonstances afin de répondre aux besoins de tous les élèves, en surveillant constamment le comportement, en réexaminant et en améliorant les politiques et les pratiques et en appliquant les politiques et les pratiques améliorées.